



FOYER RURAL DE GARLAN

CHARTRE DE LA GYMNASTIQUE ENFANTS

Depuis de nombreuses années le Foyer Rural de Garlan a décidé de mettre en place une activité de gymnastique enfants qui est au cœur de leur développement moteur car elle accroît leurs aptitudes physiques, mentales, et sociales. Cette chartre permet de clarifier le dispositif et son fonctionnement.

La gymnastique enfants : Où et quand?

Le Foyer Rural de Garlan propose d'intervenir hebdomadairement auprès des enfants dans la salle Ti Gwer : le mercredi entre 13H30 à 14H30, hors période de vacances scolaires.

La gymnastique enfants : Pour qui?

Cette activité est ouverte à tous les enfants, à partir de 4 ans, de Garlan et des communes limitrophes. La seule condition pour participer est d'adhérer au Foyer Rural de Garlan et de s'inscrire à l'activité «Gymnastique enfants». (Fiches d'inscription et attestation de santé complétées et cotisation annuelle réglée comprenant une assurance).

La gymnastique enfants : Par qui?

Ce dispositif sera assuré par un éducateur sportif professionnel

La gymnastique enfants : Pour quoi faire?

La gymnastique aide les enfants à développer leur force, leur équilibre, leur coordination et leur souplesse tout en s'amusant.

L'engagement des enfants :

La présence de votre enfant implique qu'il soit :

- ◆ **Volontaire** aux séances, cela ne doit pas être une contrainte imposée par les parents.
- ◆ **Assidu** : ce dispositif est basé sur le volontariat mais nous demandons aux jeunes d'assister régulièrement aux séances afin d'en obtenir les meilleurs bénéfices (cahier de présence renseignée par l'éducateur sportif).
- ◆ **Discipliné** : Ils doivent être respectueux des camarades, de l'éducateur sportif et du matériel mis à disposition. Nous demandons aux enfants d'adopter une attitude positive et de s'investir sur ce temps.
- ◆ Et qu'il respecte le protocole sanitaire en vigueur, le cas échéant.

L'engagement des parents :

- ◆ L'engagement des parents à la gymnastique enfants est une condition indispensable pour le bon déroulement des séances.
- ◆ **Prévenir le Foyer Rural de Garlan, par mail ou téléphone, en cas d'absence de l'enfant (maladie, rendez-vous, ...)**.
- ◆ Accepter d'être prévenu par le Foyer Rural de Garlan en cas d'absence non programmée de l'enfant.

L'engagement du Foyer Rural de Garlan :

- ◆ Les enfants sont sous la responsabilité du Foyer Rural de Garlan à l'intérieur de la salle Ti Gwer pendant l'activité de gymnastique enfants, à l'exception de tout autre.
- ◆ Le Foyer Rural s'engage à prévenir les familles en cas d'absence de l'éducateur.
- ◆ Le Foyer Rural s'engage à respecter et faire respecter le protocole sanitaire en vigueur, le cas échéant.

Lu et approuvé

Lu et approuvé

Lu et approuvé



Nom et Signature des parents

Signature de l'enfant

Signature du président du
Foyer Rural de Garlan